



Direction des publics, de l'information et de la communication

Dernière modification le 13 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [01 86 21 94 70](tel:0186219470) (tel:0186219470)

Courriel : secretariat.sg@hatvp.fr (mailto:secretariat.sg@hatvp.fr)

Site web : <http://www.hatvp.fr> (http://www.hatvp.fr)



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Adresse

98-102 rue de Richelieu
75002 Paris

Adresse postale

98-102 rue de Richelieu
CS 80202
75082 Paris Cedex 02

Missions

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) est chargée de promouvoir la probité et l'exemplarité des responsables publics. Elle est chargée de contrôler avec l'administration fiscale, et de publier, les déclarations de situation patrimoniale et les déclarations d'intérêts de certains élus (les membres du gouvernement, les collaborateurs et dirigeants d'organismes publics). Elle peut également être consultée par les élus sur des questions de déontologie et de conflit d'intérêts relatifs à l'exercice de leur fonction et émettre des recommandations à la demande du Premier ministre ou de sa propre initiative. La HATVP est une autorité administrative indépendante qui remplace, depuis le 20 décembre 2013, la Commission pour la transparence financière de la vie publique.

Responsable(s)

- **Directeur**
Ted MARX

Textes de loi et références

- Règlement général de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (délibération)<<3<< [✉](http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031148161) (http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031148161)
- Fonctionnement de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (décret)<<2<< [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028373765) (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028373765)
- Statut et compétences de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (loi)<<1<< [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000028057531&cidTexte=LEGITEXT000028057465) (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000028057531&cidTexte=LEGITEXT000028057465)